



# GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2306-A

Date de dépôt : 11 février 2026

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Mobilité : pourquoi l'IMAD privilégie-t-elle le thermique plutôt que l'électrique ?

En date du 23 janvier 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*L'électromobilité représente une solution clé pour répondre aux défis environnementaux et énergétiques actuels. Elle permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. Nous pouvons lire sur le site de l'Etat : « Dans le cadre de sa stratégie pour la protection de l'air, compte tenu de l'impact actuel du trafic sur la pollution atmosphérique, le Canton de Genève s'est fixé un objectif ambitieux : faire en sorte que 10% des véhicules immatriculés à Genève à l'horizon 2030 soient à propulsion électrique. » A titre d'exemple, le plan électromobilité des TPG vise une flotte 100% électrique d'ici à 2030, aligné sur le plan climat cantonal, via l'acquisition de nouveaux bus électriques.*

*A la différence des TPG, l'IMAD, à qui l'Etat octroie également une indemnité annuelle d'exploitation, a passé un appel d'offres pour l'acquisition de 130 véhicules. Nous apprenons que l'IMAD a non seulement opté, en contradiction avec les objectifs du plan climat cantonal, pour des véhicules thermiques mais aussi que le marché a été octroyé à un garage situé dans le canton de Vaud.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1) Pourquoi l'IMAD a-t-elle fait l'acquisition de 130 véhicules thermiques, plutôt que de véhicules électriques ou hybrides permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ?**
- 2) Pourquoi le contrat a-t-il été passé auprès d'un garage vaudois plutôt que genevois ?**

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées.

- 1) Pourquoi l'IMAD a-t-elle fait l'acquisition de 130 véhicules thermiques, plutôt que de véhicules électriques ou hybrides permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ?**

L'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) s'inscrit dans le cadre du plan climat cantonal et de sa fiche d'action 2.4 « *Accélérer le développement de l'électromobilité* ». C'est dans ce cadre que depuis plusieurs années, l'IMAD remplace régulièrement son parc de voitures thermiques par des voitures électriques. En 2024, les véhicules électriques représentaient 22% du parc automobile, proportion qui atteint 27% en 2025, soit un total de 56 voitures électriques. Ainsi, le parc de voitures électriques comprend des petites citadines pour les déplacements au domicile des patientes et patients de l'IMAD, ainsi que de petits utilitaires pour les livraisons de repas. L'objectif est de maintenir le rythme de remplacement au fur et à mesure des renouvellements des contrats afin d'accroître la proportion de voitures électriques utilisées par l'IMAD.

Cependant, l'IMAD fait face à une difficulté importante liée à l'électrification des infrastructures. En effet, l'IMAD étant locataire des places de parking pour ses véhicules, les autorisations d'installation de bornes de recharge sont difficiles à obtenir malgré des contacts réguliers avec les régies et les propriétaires. Face à ces difficultés, des solutions ont été trouvées, comme la recharge de véhicules dans des parkings publics, mais non sans difficultés opérationnelles. Malheureusement, malgré ce recours aux bornes publiques, la capacité d'accueil pour la recharge est à ce jour à son maximum. Cette contrainte empêche l'IMAD de passer plus rapidement à un parc électrique plus important.

**2) Pourquoi le contrat a-t-il été passé auprès d'un garage vaudois plutôt que genevois ?**

Concernant le renouvellement des véhicules, l'IMAD a réalisé un appel d'offres public comprenant 2 lots (un lot de voitures thermiques ou hybrides et un lot de voitures électriques) pour le remplacement de 139 voitures. A cette occasion, l'IMAD a eu l'occasion de remplacer 8 voitures thermiques par des voitures électriques à la suite de l'électrification des places de parking sur le site de Pont-Rouge. Cet appel d'offres a été réalisé en 2025 selon la loi fédérale sur les marchés publics, du 21 juin 2019 (LMP; RS 172.056.1), et déposé sur la plateforme suisse SIMAP (système d'information sur les marchés publics).

Aucun garage n'a soumissionné en direct. Les 4 offres reçues à la suite de cet appel d'offres provenaient d'entreprises de gestion de flotte suisses alémaniques. L'adjudication de l'offre a été faite au mieux-disant, c'est-à-dire au prestataire Post Company Cars SA pour les véhicules thermiques (les offres reçues ne comprenaient pas de véhicules hybrides). Post Company Cars SA est une société de gestion de flotte professionnelle basée à Berne.

Le choix des garages (livraison et entretien) a été fait par Post Company Cars SA afin de répondre aux critères de l'appel d'offres. Le soumissionnaire a prévu une livraison des véhicules depuis le garage Emil Frey à Nyon pour des raisons logistiques, puisque le garage Emil Frey à Genève ne pouvait garantir les délais de livraison prévus dans l'appel d'offres. En revanche, l'entretien du parc est effectué par Emil Frey à Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Thierry APOTHÉLOZ